

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS

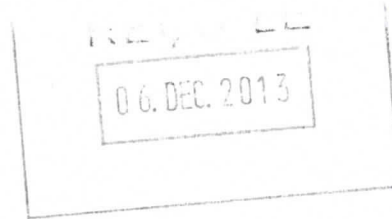
Sous-direction des services d'incendie
et des acteurs du secours

Paris, le

29 NOV. 2013

Bureau de la réglementation incendie
et des risques courants

Réf. DGSCGC/DSP/SDSIAS/BRIRC/N°2013-27
Affaire suivie par M. TEPHANY
☎ 01.56.04.73.87
mel : herve.tephany@interieur.gouv.fr



Monsieur,

Vous avez présenté, lors de la séance du comité d'étude et de classification des matériaux et éléments de construction par rapport au danger d'incendie (CECMI) du 25 septembre 2013, les résultats de votre étude, menée dans le cadre du § 5.3 de l'instruction technique n° 249 relative aux façades (IT 249), du système d'isolation thermique par l'extérieur sur maçonnerie BRIQUEISO, de la société ISOMO.

Le CECMI a émis favorable sur les évaluations que vous avez effectuées sur ce système. En conséquence, je suis en mesure de vous informer que celui-ci peut être mis en œuvre dans les bâtiments pour lesquels l'IT 249 s'applique, sous réserve de respecter les conditions de réalisation de l'ouvrage indiquées dans votre rapport d'évaluation.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du Bureau
de la Réglementation Incendie
et des Risques Courants

Jean-Pierre PETITEAU

CSTB
Monsieur Martial BONHOMME
84, avenue Jean Jaurès
Champs-sur-Marne
77447 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2